

Enduit pour fondation

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Enduit pour fondation ; <i>Foundation Coating</i>
Autres moyens d'identification	Enduit pour fondation ; Enduit pour fondation – Mélange d'hiver ; <i>Foundation Coating</i> ; <i>Foundation Coating – Winter Blend</i> .
Usage recommandé	Enduit pour fondation, hydrofugation.
Restrictions d'utilisation	Aucune connue.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Les industries McAsphalt Ltée, 8800, avenue Sheppard Est, Toronto (Ontario) M1B 5R4
N° de téléphone en cas d'urgence	CANUTEC, (613) 996-6666, 24 heures Les industries McAsphalt Ltée, 1-800-268-4238, de 8:00 à 17:00 h., du lundi au vendredi
N° de FDS	0163

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme au *Règlement sur les produits dangereux* (RPD) (DORS/2015-17) (Canada) (SIMDUT 2015).

Classification

Liquide inflammable, Catégorie 1 ; Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4 ; Irritation cutanée, Catégorie 3 ; Irritation oculaire, Catégorie 2B ; Cancérogénicité, Catégorie 2.

Éléments sur les étiquettes



Danger

Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

Cause une irritation cutanée et oculaire.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin/Obtenir des soins médicaux.

Autres dangers

Liquide huileux, noir profond. Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Peut accumuler une charge statique.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	N° CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Asphalte de pétrole (bitume)	8052-42-4	40 – 70		
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	30 – 70		

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours

Inhalation

Amener la personne en plein air. Si la personne ne respire plus, que sa respiration est irrégulière ou qu'elle fait un arrêt respiratoire, du personnel qualifié doit administrer la respiration artificielle ou de l'oxygène. Desserrer tout article vestimentaire serré tel que col, cravate, ceinture ou ceinture montée. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques au besoin. Enlever les vêtements, les chaussures et les articles en cuir (par ex., bracelets de montre, ceintures) contaminés.

Contact avec les yeux

Si la personne porte des lentilles de contact, il faut rincer SANS ATTENDRE et ne pas essayer de les retirer. Il faut immédiatement rincer l'œil ou les yeux contaminés à l'eau tiède, en laissant couler l'eau doucement pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant la ou les paupières ouvertes. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir à moins que le personnel médical n'indique de le faire. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Appeler un Centre antipoison ou un médecin, en cas de malaise.

Symptômes et effets aigus et retardés les plus importants

L'inhalation de ce produit peut irriter les voies respiratoires et provoquer une dépression du système nerveux central (SNC) dont les symptômes peuvent comprendre faiblesse, étourdissements, troubles d'élocution, somnolence, perte de conscience et dans les cas de surexposition importante, le coma et la mort. À des concentrations plus élevées (supérieures à 10 ppm), le sulfure d'hydrogène est extrêmement toxique par inhalation, pouvant provoquer une irritation des voies respiratoires et l'insuffisance respiratoire, le coma et la mort. L'œdème pulmonaire peut se produire jusqu'à 24 heures suivant l'exposition au sulfure d'hydrogène. Bien que le sulfure d'hydrogène dégage une forte odeur d'œufs pourris, on ne peut pas se fier au sens de l'odorat pour le détecter puisque l'exposition à cette substance engendre une fatigue olfactive rapide qui lui fait perdre sa fiabilité de détection de l'odeur.

En cas de contact avec la peau : Peut provoquer une irritation modérée à sévère.

En cas de contact avec les yeux : Les symptômes comprennent les yeux rouges, douloureux et larmoyants.

En cas d'ingestion : Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent comprendre nausée, vomissement, crampes d'estomac et diarrhée.

Prise en charge médicale immédiate et traitement spécial

Organes cibles

Peau : peut provoquer de l'irritation et une dermatite. Délipidation cutanée suite à l'exposition chronique.

Instructions spéciales

Aucun traitement spécifique. Administrer un traitement symptomatique. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications en cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre extinctrice ou mousse appropriée.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas pulvériser d'eau sur le produit en combustion parce que cela pourrait provoquer des projections et la propagation des flammes. Ne pas pulvériser d'eau sur le réservoir ou le récipient qui contient l'asphalte liquide parce que l'eau réagit violemment avec le produit à températures élevées ; risque d'explosion de vapeur !

Dangers spécifiques posés par le produit

Liquide et vapeurs inflammables. Peut s'enflammer à température ambiante. Dégage des vapeurs qui peuvent former un mélange explosif avec l'air. Une décharge d'électricité statique peut enflammer la matière. Consulter la section 9 (Propriétés physiques et chimiques) pour y trouver le point d'éclair et les limites d'explosion. Les vapeurs peuvent se propager sur des distances considérables jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un feu à inflammation instantanée. Refroidir les récipients avec un jet d'eau pour prévenir la montée de pression, l'auto-inflammation ou l'explosion.

Cette matière n'est pas sensible au choc mécanique. Cette matière est sensible aux décharges d'électricité statique à des

températures supérieures au point d'éclair.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Il peut être nécessaire de porter une combinaison étanche intégrale de protection contre les produits chimiques et un APRA à pression positive.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ne prendre aucune mesure faisant courir un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer immédiatement la zone. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel non indispensable et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Ne pas toucher les récipients endommagés ni le produit déversé à moins de porter l'équipement de protection individuelle qui convient. Ventilier davantage la zone ou déplacer les récipients qui fuient dans une zone bien ventilée et protégée. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé à la section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Surveiller la présence d'une atmosphère inflammable ou explosive dans la zone.

Précautions environnementales

Il est judicieux de prévenir les rejets dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, le sol, ni aucun cours d'eau. Si le déversement est à l'intérieur d'un immeuble, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos. Minimiser l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination environnementale. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Fuites et déversements mineurs : Colmater ou réduire la fuite, si cela peut être fait sans risque. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Ne pas utiliser d'absorbant. Contenir le déversement avec une matière non combustible telle que la vermiculite, la terre ou le sable. NE PAS utiliser de matière combustible telle que la sciure de bois. Couvrir la surface du déversement avec le type de mousse qui convient pour réduire le dégagement de vapeurs. Mettre l'absorbant usagé dans des récipients fermés et étiquetés qui conviennent à l'élimination. L'absorbant contaminé pose les mêmes risques que le produit déversé. Fuites et déversements majeurs : Endiguer le produit déversé pour prévenir le ruissellement. Abattre les gaz et les vapeurs avec du brouillard d'eau ou de l'eau finement pulvérisée. Ne pas diriger l'eau sur le déversement ou sa source. Enlever le liquide ou le récupérer à l'aide de pompes ou d'équipement d'aspiration sous vide. Rincer la zone touchée par le déversement. Endiguer et récupérer l'eau contaminée pour l'éliminer comme il se doit. Éviter de produire de la poussière. Éviter de balayer à sec. Au besoin, utiliser un dépoussiérant tel que l'eau. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage. Utiliser un rideau de brouillard ou d'eau pulvérisée pour réduire la quantité de poussière en suspension dans l'air. Recueillir à l'aide d'une pelle/écope ou d'un aspirateur HEPA homologué, et mettre dans un récipient qui convient à l'élimination. Consulter un expert avant de traiter le produit déversé avec d'autres produits chimiques pour le rendre moins dangereux. Stocker le produit récupéré dans des récipients fermés et hermétiques qui conviennent. Consulter la section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de données de sécurité. Contacter les services d'urgence et le fabricant/fournisseur pour obtenir des conseils.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sécurité de manutention

N'utiliser que dans des endroits adéquatement ventilés. Éviter de produire des vapeurs ou du brouillard. Éviter de générer de la poussière. Prévenir le rejet non contrôlé du produit. Signaler immédiatement les fuites, les déversements ou les défaillances d'équipement de sécurité (par ex., système de ventilation). En cas de déversement ou de fuite, évacuer immédiatement la zone. Éliminer les sources de chaleur ou d'inflammation telles que les étincelles, les flammes nues, les surfaces chaudes et les décharges d'électricité statique. Afficher des panneaux « Défense de fumer ». Ne pas utiliser à proximité d'opérations de soudage ou d'autres fortes sources d'énergie. Éviter le chauffage qui fera augmenter la quantité de vapeurs. Ne pas souder, couper ou effectuer du travail à chaud sur le récipient vide jusqu'à ce que toutes traces du produit aient été enlevées. Il est extrêmement important de faire un bon entretien des locaux. Prévenir l'accumulation de poussière sur TOUTES les surfaces, notamment sur les chevrons de plafond et autres surfaces cachées. Ne pas employer d'air comprimé pour nettoyer l'équipement, les vêtements ou les déversements. Mettre l'équipement à la terre et à la masse (établir une liaison équipotentielle ou mise en métallisation). Les pinces de mise à la terre doivent faire contact avec le métal nu. Augmenter la conductivité en réduisant le débit lors des opérations de transfert et/ou manipuler à des températures plus faibles. Prévenir le contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles. Éviter TOUT contact non protégé avec ce produit ou avec de l'équipement et les surfaces contaminés. Porter de l'équipement de protection

individuelle pour éviter le contact direct avec ce produit chimique. Éviter le contact prolongé ou les contacts répétés de la peau avec le produit ou avec de l'équipement et des surfaces contaminés. Prévenir la contamination des surfaces que le personnel non protégé pourrait utiliser. Tenir au sec. Prévenir l'exposition à l'eau et à l'humidité. Manipuler dans une atmosphère de gaz inerte dans de l'équipement sec. Prévenir tout contact accidentel avec de l'eau dans les zones de manipulation et de stockage. Éviter les chocs, la friction ou l'impact. Ne pas faire glisser, trainer ou laisser tomber les récipients. Ne pas enlever d'éclats ni broyer de morceaux. Les récipients vides retiennent des résidus du produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient. Des vapeurs de solvant et du sulfure d'hydrogène peuvent s'accumuler dans les espaces clos tels que les wagons-citernes lors du stockage, du déplacement et du refroidissement de l'asphalte. Ouvrir avec précaution les trappes de chargement du wagon-citerne. Observer les mêmes précautions lors du jaugeage et de l'échantillonnage.

Conditions de sécurité de stockage

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière solaire directe dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10) et des aliments et boissons. Tenir le récipient fermé hermétiquement et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à être utilisé. Les récipients qui ont été ouverts doivent être soigneusement scellés de nouveau et conservés en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Employer un moyen de confinement qui convient pour éviter la contamination environnementale. Il est habituellement nécessaire d'équiper l'aire de stockage de mécanismes techniques pour protéger contre les dangers que pose le produit. Consulter la section 8 (Contrôle de l'exposition / Protection individuelle) pour y trouver de l'information. Voir les conseils sur la température dans les Conditions à éviter à la section 10 (Stabilité et réactivité) pour trouver la température de stockage qui convient. Il faut mettre les récipients à la masse (en liaison équipotentielle ou en métallisation) et les mettre à la terre. Les pinces de mise à la terre doivent faire contact avec le métal nu. Éviter de stocker en vrac à l'intérieur. Ne pas manipuler des barils enflés. Demander l'avis d'un expert. Les récipients vides peuvent contenir des résidus dangereux. Stocker séparément. Maintenir fermé. Suivre toutes les consignes de sécurité fournies dans la présente fiche de données de sécurité. Respecter toute réglementation applicable relative à la santé et à la sécurité, le code de prévention des incendies et le code du bâtiment.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	TLV® de l'ACGIH		PEL de l'OSHA		WEEL de l'AIHA	
	TWA	STEL	TWA	Plafond	TWA de 8 h	TWA
Asphalte de pétrole (bitume)	0,5 mg/m ³ (l)		Non établie			
	A4 - BEI					

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. La ventilation par aspiration/mesures d'ingénierie doivent garder les concentrations de vapeurs et de gaz au-dessous des limites préconisées et au-dessous de toutes limites d'explosion inférieures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection (à coques) contre les produits chimiques et un écran facial lorsqu'il y a risque de contact.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques, par ex. gants, tabliers, bottes. Les matériaux qui conviennent sont : le caoutchouc nitrile.

Protection des voies respiratoires

Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré ou à adduction d'air pur convenablement ajusté, conforme à une norme approuvée lorsqu'une évaluation des risques indique que c'est nécessaire. Le choix du respirateur doit être fondé sur les niveaux d'exposition connus ou prévus, les risques que pose le produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur choisi. Recommandation : les cartouches ou les boîtes filtrantes anti-vapeurs organiques, ainsi qu'un filtre anti-poussières, antifumée ou antibrouillard (de la série R ou P) peuvent convenir dans certaines circonstances où il est prévu que les concentrations dans l'air dépassent les limites d'exposition. La protection offerte par les respirateurs à adduction d'air filtré est limitée.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Noir profond-brun.
Odeur	Huileuse.
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non disponible
Point de fusion / Point de congélation	Non disponible (point de fusion) ; Sans objet (point de congélation)
Point initial d'ébullition / Intervalle des points d'ébullition	> 80°C (176°F)
Point d'éclair	-9°C (16°F)
Vitesse d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite inférieure / supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non disponible (supérieure) ; Non disponible (inférieure)
Pression de vapeur (air = 1)	Non disponible
Densité de vapeur (air = 1)	> 1,6
Densité (eau = 1)	0,938
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-Octanol/Eau (Log K_{ow})	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible (viscosité cinématique)

Autres informations

État physique	Liquide
Masse volumique apparente	Non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage.

Risque de réactions dangereuses

Des polymérisations dangereuses ne se produisent pas.

Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge d'électricité statique, chaleur et autres sources d'inflammation. Matières incompatibles. Exposition à la chaleur.

Matières incompatibles

Acides. Bases. Oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Non disponible.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Contact avec les yeux ; contact avec la peau ; inhalation ; ingestion ; absorption cutanée.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (oral)	DL50 (dermique)
Asphalte de pétrole (bitume)		> 5000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité)	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Irritation/Corrosion cutanée

Irritant cutané. Les signes/symptômes peuvent comprendre rougeur localisée, gonflement et démangeaisons. Le produit liquide chaud peut provoquer de graves brûlures thermiques lors du contact direct. Les émanations d'asphalte peuvent accroître la sensibilité aux coups de soleil.

Peut provoquer une irritation modérée à grave. Les symptômes comprennent douleur, rougeur et gonflement.

Lésions oculaires graves / Irritation oculaire

Irritant oculaire. Les signes/symptômes peuvent comprendre rougeur, gonflement, douleur, larmoiement et vision trouble ou voilée. Le produit liquide chaud peut provoquer de graves brûlures thermiques lors du contact direct. Le sulfure d'hydrogène peut provoquer de l'irritation oculaire à des concentrations de 1 à 20 ppm et une conjonctivite aiguë à des concentrations plus élevées. À des concentrations de H₂S supérieures à 50 ppm, l'irritation oculaire peut comprendre des symptômes de rougeur, gonflement important, larmoiement, photophobie et apparition de halos autour des lumières.

IRRITANT OCULAIRE. Les symptômes comprennent sensibilité (douleur) oculaire, rougeur des yeux et larmoiement. Le produit liquide chaud peut provoquer des brûlures thermiques.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

Inhalation

Aucune information n'a été trouvée.

Peut irriter le nez et la gorge. Les symptômes peuvent comprendre toux, essoufflement, gêne respiratoire et oppression thoracique.

Absorption cutanée

Nocif par absorption par la peau.

Ingestion

TOXIQUE. Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent comprendre nausée, vomissement, crampes d'estomac et diarrhée.

Danger par aspiration

Pas reconnu d'être un danger par aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées

Le contact prolongé ou les contacts répétés peuvent assécher la peau et l'irriter. L'exposition au Naphte (pétrole) peut provoquer les lésions des organes hématopoïétiques (assurant la formation des éléments figurés du sang) entraînant de la fatigue et de l'anémie (globules rouges), une diminution de la résistance aux infections, et/ou l'apparition d'ecchymoses aux moindres traumatismes et l'hémorragie excessive (effet sur les plaquettes). Des lésions des nerfs périphériques peuvent être révélées par une atteinte de la fonction motrice (incoordination, démarche chancelante, ou faiblesse musculaire des extrémités, et/ou perte de sensation dans les bras et les jambes). Des effets sur le système auditif peuvent comprendre une perte auditive temporaire et/ou des tintements d'oreille. Ce produit contient de faibles quantités d'hydrocarbures aromatiques polycycliques. Le contact prolongé avec ces composés a déjà été mis en rapport avec l'induction de tumeurs de la peau et du poumon, l'anémie, des troubles hépatiques, de la moelle osseuse et des tissus lymphoïdes. L'inhalation à long terme de vapeurs de Benzène ou de Xylène peut provoquer des anomalies de la moelle osseuse accompagnées de lésions des tissus hématopoïétiques et elle peut provoquer l'anémie et d'autres anomalies des cellules sanguines. Des effets immunosuppresseurs ont également été signalés. Le sulfure d'hydrogène peut réduire la fonction pulmonaire ; provoque des effets neurologiques tels que maux de tête, nausée, dépression et changements de personnalité ; irritation des yeux et des muqueuses : lésions de l'appareil cardiovasculaire.

TOXIQUE. Dans les cas graves, les symptômes peuvent comprendre pâleur, fatigue, faiblesse, étourdissements, confusion, essoufflement et maux de tête. Bien qu'en général, il ne soit pas considéré que la matière ait des effets chroniques, elle peut contenir du benzène, un cancérigène répertorié. Consulter la section 11 de la FDS pour y trouver des renseignements plus détaillés.

Identificateur du produit : Enduit pour fondation - Ver. 1

N° de la FDS : 0163

Date de préparation : 24 janvier 2018

Date de la dernière révision : 24 janvier 2018

Page 6 de 9

Sensibilisation respiratoire et/ou cutanée

Non dangereux d'après les critères de l'OSHA/SIMDUT.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Asphalte de pétrole (bitume)	Groupe 2B	A4		

CIRC : Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a établi que les expositions professionnelles à l'asphalte oxydé et à ses émissions lors des opérations de couverture sont « probablement cancérogènes pour l'Homme » (Groupe A). Le CIRC a conclu que les expositions professionnelles aux bitumes durs et à leurs émissions lors du travail avec le mastic d'asphalte sont « peut-être cancérogènes pour l'Homme » (Groupe 2B). Le CIRC a conclu que les expositions professionnelles aux bitumes purs (de distillation directe) et à leurs émissions lors des opérations de pavage « peut-être cancérogènes pour l'Homme » (Groupe 2B).

En général, la matière n'est pas considérée comme étant cancérogène, toutefois, il convient tout de même de prendre toutes les précautions appropriées en raison de la présence de quantités infimes de benzène dans le produit. Un Groupe de travail du CIRC a conclu que les expositions professionnelles aux bitumes purs (de distillation directe) et à leurs émissions lors du pavage routier sont « peut-être cancérogènes pour l'Homme » (Groupe 2B).

Signification des abréviations

ACGIH® = *American Conference of Governmental Industrial Hygienists*. A4 = Non classifiable en tant que Cancérogène pour l'Homme. CIRC = Centre international de recherche sur le cancer. Groupe 2B = Peut-être cancérogène pour l'Homme.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Anomalies congénitales. Des études menées sur l'être humain montrent des effets sur le fœtus.

Aucune information n'a été trouvée.

Fonction sexuelle et fertilité

Des études menées sur des animaux montrent des effets sur la fonction sexuelle et/ou la fertilité (Benzène). Des études menées sur l'être humain et sur des animaux montrent des effets sur la fonction sexuelle et/ou la fertilité. Effets sur le cycle menstruel.

Aucune information n'a été trouvée.

Effets sur la lactation ou par l'allaitement

N'est pas reconnu d'avoir des effets sur la lactation ni par l'allaitement.

Mutagénicité pour les cellules germinales

S'est avéré mutagène lors de la tenue d'épreuves *in vitro*. Dangereux d'après les critères de l'OSHA/SIMDUT. Peut provoquer des dommages génétiques héréditaires.

Aucune information n'a été trouvée.

Effets interactifs

Non disponible.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Polluant marin.

Écotoxicité

Polluant marin.

Persistance et dégradabilité

Aucune information n'a été trouvée.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'a été trouvée.

Mobilité dans le sol

On ne dispose d'aucune étude.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Contactez les autorités locales chargées de la protection de l'environnement pour connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées dans votre province. Il incombe à l'utilisateur de faire l'évaluation requise des dangers que pose la matière résiduelle et de sa conformité aux lois applicables sur les matières résiduelles dangereuses (déchets dangereux). Ce produit et son récipient doivent être éliminés en tant que matières dangereuses résiduelles. NE PAS jeter aux égouts, sur le sol ou dans une étendue d'eau.

SECTION 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Règlement	N° UN	Désignation exacte pour l'expédition	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage
TMD canadien	1999	Enduit pour fondation (Goudrons, Liquides, y compris le bitume routier, les huiles, le bitume et les bitumes fluidifiés)	3	II
US DOT	1999	<i>Foundation Coating (Tars, Liquids, including road asphalt and oils, bitumen and cutbacks)</i>	3	II

Précautions spéciales Veuillez prendre note : PG* *Packing Group* (Groupe d'emballage)

Transport en vrac d'après l'Annexe II du MARPOL 73/78 et le Code IBC (*International Bulk Chemical Code* (recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques))

Sans objet

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlementation sur la santé, la sécurité et l'environnement Canada

Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES)

Tous les composants figurent dans la LIS/LES. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives à la déclaration des produits chimiques conformément au règlement sur la déclaration de nouvelles substances (DNS) en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE, 1999).

États-Unis

Article 8(b) de la loi américaine intitulée *Toxic Substances Control Act* (TSCA)

Tous les composants sont répertoriés dans l'Inventaire de la TSCA américaine.

Listes supplémentaires relatives à la réglementation des États-Unis

SARA Titre III – article 302 : Non répertorié ; SARA Titre III – article 304 EHS RQ (Quantité à déclarer (QD)) (Ib) : Non répertorié ; SARA Titre III – article 313 : Non répertorié ; CERCLA : Non répertorié ; RCRA CODE : Non répertorié ; CAA 112(r) TQ (quantités seuils (QT)) (Ib) : Non répertorié.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Code de danger selon la NFPA	Santé – 2	Inflammabilité - 3	Instabilité – 0
FDS préparée par	Basé sur	Naphtha lourd (pétrole), hydrotraité	
N° de téléphone	Service d'ingénierie, de contrôle des procédés et de gestion des risques 1-416-281-8181		

Identificateur du produit : Enduit pour fondation - Ver. 1

Date de préparation : 24 janvier 2018

Date de la dernière révision : 24 janvier 2018

N° de la FDS : 0163

Page 8 de 9

Date de préparation	24 janvier 2018
Date de la dernière révision	24 janvier 2018
Signification des abréviations	<p>ACGIH® = <i>American Conference of Governmental Industrial Hygienists</i> AIHA® = <i>American Industrial Hygiene Association, AIHA® Guideline Foundation</i> CIRC = Centre international de recherche sur le cancer HSDB® = <i>Hazardous Substances Data Bank</i> NFPA = <i>National Fire Protection Association</i> NIOSH = <i>National Institute for Occupational Safety and Health</i> NTP = <i>National Toxicology Program</i> OSHA = <i>US Occupational Safety and Health Administration</i> RTECS® = <i>Registry of Toxic Effects of Chemical Substances</i></p>
Références	<p>Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).</p> <p>Base de données HSDB®. <i>US National Library of Medicine</i>. Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données du <i>NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health</i>. Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données du <i>Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®)</i>. Dassault Systèmes/BIOVA (« BIOVA »). Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).</p>
Avis de non responsabilité	<p>Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente fiche de données de sécurité sont exacts. Toutefois, le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses filiales n'assume de responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente fiche.</p> <p>Il incombe exclusivement à l'utilisateur de vérifier la convenance de l'usage de toute matière. Toute matière peut présenter des risques inconnus et doit être utilisée avec précaution. Bien que certains dangers dans soient décrits dans la présente fiche de données de sécurité, nous ne pouvons pas garantir qu'ils soient les seuls à exister.</p>